

# ASL Le Vieux Moulin



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2019**



# Mot du président

- ▶ Ouverture de séance par Roger Dupuis, qui souligne l'intérêt du Conseil Syndical et l'implication des volontaires pour la gestion du Lotissement.
- ▶ Ce fonctionnement permet également d'avoir un faible coût de cotisation. Un syndic de copropriété serait beaucoup plus onéreux et pas forcément plus efficace.
- ▶ Plusieurs démissionnaires au sein du bureau, les volontaires pour rejoindre le bureau sont les bienvenus...

# Sommaire

- ▶ Désignation du président de séance
- ▶ Désignation des scrutateurs
- ▶ Désignation du secrétaire de séance
- ▶ Présentation du bureau et des différentes commissions
- ▶ Rejoindre le Bureau
- ▶ Compte de l'exercice 2018
- ▶ Trésorerie / Epargne
- ▶ Approbation des comptes de l'exercice 2018
- ▶ Budget Prévisionnel 2019
- ▶ Approbation du Budget prévisionnel
- ▶ Cotisation 2019
- ▶ Projets en cours
- ▶ Informations diverses
- ▶ Questions diverses

# Désignation du Président de Séances

- ▶ Après appel des candidatures, l'assemblée désigne Guillaume CHOLLET président de séance.
  - ▶ Votent contre : 0
  - ▶ S'abstiennent : 0
  - ▶ Votent pour : 100 %

# Désignation des scrutateurs

- ▶ Après appel des candidatures, l'assemblée désigne Thomas Villard et René Bonnefoy scrutateurs de séance.
  - ▶ Votent contre : 0
  - ▶ S'abstiennent : 0
  - ▶ Votent pour : 100%

# Désignation du secrétaire de séance

- ▶ Après appel des candidatures, l'assemblée désigne Frédérique PERRIN secrétaire de séance.
  - ▶ Votent contre : 0
  - ▶ S'abstiennent : 0
  - ▶ Votent pour : 100%

# Présentation du Bureau

**Administratif**

Frédérique  
PERRIN

**Trésorerie**

Frédéric  
RICHARD  
Roger DUPUIS  
Jean Pierre NOE

**Travaux /  
Voiries**

Guillaume  
CHOLLET  
Jean-Pierre NOE  
Didier POIZAT  
Thomas VILLARD

**Techniques  
& Entretien**

Eric PROST  
Frédéric RICHARD  
Patrick Baert  
David BARCET  
Thomas VILLARD

**Relation  
Public**

Roger DUPUIS  
Eric PROST  
Didier POIZAT

**Internet**

Guillaume  
CHOLLET  
Frédérique  
PERRIN

# Compte exercice 2018

DEPENSE	
Frais bancaire (caution)	0 €
Timbres/Courriers	0 €
Voirie	0 €
Assurance AVIVA	600 €
Assainissement Curage du Forez	5 940 €
SAUR	557,69 €
EDF - Pompes	370,24 €
Trésor Public	77 €
Papeteries	0 €
Ets Gouteyron	8 667,71 €
Cotisation ADCN	125 €
Remboursement avance	105,80 €
location salle AG	49 €
entretien station relevage	0 €
site internet	143,88 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>16 636,32 €</b>
REVENU	
COTISATIONS	14 530 €
SAS REDURON	648 €
EURIGEST	0 €
CITE NOUVELLE	0 €
Intérêt livret	19,60 €
Autres	978,30 €
<b>TOTAL REVENU</b>	<b>16 175,90 €</b>
<b>SOLDE 2018</b>	<b>- 460,42 €</b>

# Compte exercice 2018

## **Commentaires :**

- 1400 euros de déficit du à la cotisation de cité nouvelle en retard
- Une seule cotisation en retard en 2017
- Une dizaine de cotisations en retard au global
- Pas de relance effectuée cette année

# Trésorerie / Epargne

**TRESORERIE AU 31/12/2018**

**+ 15 368, 71 €**

**EPARGNE AU 31/12/2018**

**+ 7 865,96 €**

L'Epargne est prévue pour les réparations et/ou remplacement des pompes. Actuellement les pompes sont nettoyées tous les 15 jours – Curage du forez

Rappel : Eviter de jeter les lingettes dans les toilettes qui peuvent amener à colmater voir casser la pompe - Une pompe coute environ 2500 euros

# Approbation des comptes de l'exercice 2018

- ▶ Après avoir pris connaissance des comptes du syndicat, l'assemblée approuve à l'unanimité, les comptes de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018
  - ▶ Votent contre : 0
  - ▶ S'abstiennent : 0
  - ▶ Votent pour : 100%

# Bilan Prévisionnel 2019

<b>DEPENSE</b>	
Assurance AVIVA	500 €
Assainissement Curage du Forez	5 900 €
SAUR	550 €
EDF - Pompes	400 €
Papeterie / Fournitures	100 €
Trésor Public	76 €
Ets Gouteyron	7 000 €
MDA (Photocopies)	100 €
Cotisation ADCN	100 €
location salle AG	49 €
entretien station relevage	200 €
site internet	144 €
Divers - fonctionnement	200 €
Assurance AVIVA	500 €
Assainissement Curage du Forez	5 900 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>15 319 €</b>
<b>REVENU</b>	
COTISATIONS	15 515 €
SAS REDURON	0 €
EURIGEST	0 €
CITE NOUVELLE	0 €
Intérêt livret	0 €
	0 €
<b>TOTAL REVENU</b>	<b>15 515 €</b>
<b>SOLDE 2019</b>	<b>+ 196 €</b>

# Approbation du Budget

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/01/19 au 31/12/19.

- Votent contre : 0
- S'abstiennent : 0
- Votent pour : 100%

**Commentaire** : dans la cotisation, pas de provision pour le compte épargne, pas nécessaire pour le moment.

# Cotisation

## Cotisations absentes au 24/05/2019

Année	Nombre	
2016	0	
2017	4	
2018	10	
	Cité Nouvelle (864€+648€)	

## Montant de la cotisation 2019

**107 €**

Changement de chiffre de la cotisation chaque année, pour pouvoir plus facilement tracer les cotisations dans les comptes d'une année à l'autre.

# Cotisation

**Proposition montant de la cotisation 2020**

**106 €**

**Proposition montant de la cotisation 2021**

**105 €**

**Proposition montant de la cotisation 2022**

**104 €**

# Projets en Cours / Entretien

- ▶ *Remplacement des nez de marche d'escalier vers l'accès au Bois de la Dame (Poutres en bois qui pourrissent)*
  - ▶ *Travaux réalisés en Juillet 2018*
- ▶ *Plan du lotissement à l'entrée*
- ▶ *Panneau d'affichage*
- ▶ *Campagne d'abattage autour du Bief*
- ▶ *Ajout de chicanes pour l'accès au Bief*
- ▶ *Pose de panneau d'Interdiction autour du Bassin de rétention*
  - ▶ *Les panneaux sont installés depuis le mois d'Avril*



# Projets en Cours / Entretien

Cette année **4 marches réalisées**, il reste 2 ou 3 marches à faire dans l'année à venir.

Plan du lotissement : à destination des pompiers et autres services d'urgence et livreurs. Monsieur POIZAT a un plan qui pourrait être utilisé comme base.

Aide proposée pour le plan.

**Panneau d'affichage** : faut-il remettre un panneau ? En métal cette fois ? Attention à cet endroit des gaines passent. Le prix d'un panneau est d'environ 1500 euros.

Possibilité de mettre un tableau à fixer sur des murs – garages des garden home – mais à valider avec les propriétaires des garages – cette option est moins chère - 400 euros (1m30 x 1m) – Mettre un seul panneau ou 2 ?

Intérêt du panneau : communiquer sur la fibre , compte rendu réunion, petites annonces personnelles etc...

L'ancien panneau pas pratique car au milieu de la route. Ne garder que le panneau à l'entrée ?

SOLUTION RETENUE : Mettre le panneau cassé à côté de celui à l'entrée du lotissement pour cette année => reste juste le scellement du panneau à faire nous même

# Projets en Cours / Entretien

⇒ Le bois de la dame en entamé des démarches auprès de la Mairie – à cause des **arbres du bief qui tombent**.

Après dernier échange avec la mairie – c'est Loire forez qui s'occupe du dossier – Réunion prévue avec la Mairie le 4 juin 2019 à 11h.

La mairie coupe les arbres tombés. Pour les arbres encore debouts et faire de la prévention – Loire forez qui s'occupe maintenant de ça.

Voir avec le bois de la dame en fin d'année si rien n'est fait pour financer nous même l'abattage, à faire faire par un professionnel

## **CHICANES**

Le long du bief, circulation de motos et 2 roues, proposition de mise en place de chicanes. Mettre des barrières ou les poussettes puissent passer.

**ESPACES VERTS** : possibilité de faire baisser le coût ?

Le bureau rappelle que le travail est conséquent. Le prestataire a changé et le travail est mieux fait. Compte tenu du travail à réaliser, le coût n'est pas si élevé.

# Cahier des Charges

- ▶ *Constat :*
  - ▶ *Dernière modification en Assemblée : Mars 2006*
  - ▶ *Le cahier des charges peut être en complément du PLU mais ne doit pas être en contradiction. Pour rappel, le PLU en vigueur doit être respecté.*
- ▶ *Renouvellement du cahier des charges et mise à jour ?*
  - ▶ *Le cahier des charges n'est pas un règlement intérieur.*
  - ▶ *Il a une durée d'application illimité.*
  - ▶ *Possibilité de mettre à jour le cahier des charges ou de le supprimer*
  - ▶ *Modification ou suppression voté en Assemblé générale*

**La majorité des personnes présentes est pour le maintien du cahier des charges.  
Faire remonter les demandes de modification du cahier via le site internet de l'ASL.**

# Déploiement Fibre

- ▶ *Nous recherchons un référent Fibre Optique pour le lotissement*
- ▶ *Négociation d'une remise auprès d'un paysagiste pour les travaux éventuels de voirie*
- ▶ *Sondage à main levée sur le déploiement de la fibre*

- ▶ Proposition d'acheter une aiguille pour le lotissement pour voir d'où vient le problème pour les personnes avec difficultés => Approuvé
- ▶ A priori 20 % d'échec sur les maisons qui ont demandé la fibre.
- ▶ Référent fibre – Monsieur NOE
- ▶ Attention la fibre est mise où vous voulez dans la maison, mais c'est de l'apparent. Sinon il faut préparer les gaines où les goulottes.
- ▶ Faire la demande de raccordement sur internet

# Voisins Vigilants



- ▶ 33 voisins inscrits

**Nous invitons les gens à s'inscrire pour être informés des alertes diffusées par la gendarmerie.**



# Information

- ▶ Règles de Stationnement
- ▶ Rappel de la vitesse des véhicules dans le lotissement 
- ▶ Interdiction aux véhicules à moteur de circuler le long du Bief
  - ▶ Au delà de la bruyance, au vu des vitesses de certains, la cohabitation avec les promeneurs, enfants, poussettes etc.. n'est pas envisageable.
- ▶ Incivilité
- ▶ Respect des horaires pour Travaux de bricolage et de jardinage (<http://www.stjust-strambert.fr/vie-pratique/infos-pratique.htm>)
- ▶ Rappel sur le fonctionnement des eaux usées et eaux pluviales

Ne jamais raccorder vos eaux pluviales sur les eaux usées

La vidange de la piscine ne peut en aucun cas se faire sur la chaussée et les parties communes.

# Information

## ▶ **Bruits de chantier / de bricolage**

- ▶ Les bruits de chantier ou de bricolage sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés).
- ▶ Des exceptions peuvent être faite pour des interventions d'utilité publique urgente.
- ▶ Les travaux de bricolage et de jardinage avec des équipements pouvant occasionner une nuisance sonore sont autorisés :
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
  - le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h